

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 17 mars 2017</b>	<b>N° 2017-112</b>

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET  
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22  
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50  
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15  
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30  
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45  
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 17 mars 2017</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction appui administrative et financière DGVT</b>	<b>N° 2017-112</b>

---

## Réseau entreprendre Aquitaine-Année 2017 - Subvention - Décision - Autorisation

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

● **Présentation de l'association**

Réseau Entreprendre Aquitaine, membre de la fédération nationale Réseau Entreprendre, est un acteur important de l'écosystème entrepreneurial de Bordeaux et de la métropole.

Cette association mène en effet depuis 20 ans des actions opérationnelles d'accompagnement aux projets de création ou de reprise d'entreprises, qui permettent aux porteurs de projets retenus par un comité d'engagement de bénéficiaire :

- d'un accompagnement individuel (mentorat) assuré bénévolement pendant 2 ans par un chef d'entreprise expérimenté ;
- de temps d'échanges et de partage d'expérience avec d'autres porteurs de projets ;
- d'un prêt d'honneur

L'efficacité de Réseau Entreprendre Aquitaine repose, au-delà du professionnalisme et de la compétence des 150 membres bénévoles de l'association, sur trois valeurs fondatrices, partagées par les 5 200 chefs d'entreprise qui animent Réseau Entreprendre au niveau national et international :

- l'importance primordiale de la personne : c'est la personne elle-même et sa capacité à devenir entrepreneur qui mobilisent le soutien des membres de l'association, avant la qualité du projet ;
- le principe de gratuité : l'accompagnement humain et financier apporté aux porteurs de projet l'est à titre gratuit : en 2016, les membres de Réseau Entreprendre Aquitaine ont ainsi consacré bénévolement plus de 4 000 heures à l'accompagnement des lauréats ;
- l'esprit de réciprocité : les nouveaux lauréats seront demain invités à partager à leur tour ce qu'ils reçoivent aujourd'hui, devenant ainsi un maillon d'une chaîne d'entraide entre chefs d'entreprise.

Cette démarche de faire accompagner les nouveaux entrepreneurs par des entrepreneurs expérimentés, et qui contribuent à ces actions par du bénévolat et par une contribution financière s'inscrit tout à fait dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat qui est l'un des volets de la feuille de route du développement économique de Bordeaux Métropole.

● **Bilan du programme d'actions 2016**

Les résultats pour 2016 sont en progression, tant en termes de contacts préliminaires avec des porteurs de projets (869 contre 711 en 2015) qu'en termes d'entreprises « lauréates » (retenues par le comité d'engagement), qui progresse de 25 en 2015 à 31 en 2016, de même que le nombre d'emplois créés ou maintenus sur l'année, qui passe de 97 à 181 tous programmes confondus.

A noter que la proportion de projets de reprise d'entreprises progresse, passant de 5% en 2015 à 25% en 2016, tandis que, par secteurs d'activités, les projets industriels, absents en 2015, représentent 16% du total en 2016, le négoce reculant de 52% à 29%.

Enfin, il faut noter le succès de deux évènements organisés par l'association en 2016 :

- les 20 ans de Réseau Entreprendre Aquitaine, qui ont réuni 340 chefs d'entreprises et acteurs de l'entrepreneuriat ;
- la Biennale de Réseau Entreprendre, organisée pour la première fois à Bordeaux, et qui a permis à 1 300 membres du réseau de se rencontrer, de partager leurs expériences, et de découvrir la métropole bordelaise, son dynamisme et son potentiel d'accueil d'entreprises.

### ● **Programme d'actions 2017**

Les principaux objectifs de Réseau Entreprendre Aquitaine pour 2017 sont les suivants :

- en termes d'organisation : coordonner au niveau de la région Nouvelle Aquitaine les actions des 4 associations qui maillent ce territoire (Réseau Entreprendre Aquitaine, Réseau Entreprendre Adour, Réseau Entreprendre Limousin et Réseau Entreprendre Poitou-Charentes), pour gagner en efficacité, par mutualisation de moyens ; cette association de coordination sera basée à Bordeaux, dans les locaux de Réseau Entreprendre Aquitaine.

- en termes d'actions, Réseau Entreprendre Aquitaine se focalisera sur :

- > le renforcement de la détection des projets, notamment par une présence accrue sur les manifestations liées à l'entrepreneuriat ;
- > l'évolution des programmes d'accompagnement, avec :
  - des critères plus stricts de sélection des projets en fonction du potentiel de création d'emplois (5 à 7 emplois nouveaux à 3 ans au minimum) ;
  - le renforcement de l'accompagnement, notamment financier, des projets à fort potentiel de croissance et d'emplois ;
  - le développement de programmes à destination des femmes créatrices d'entreprises d'une part, et des projets ressortant de l'économie sociale et solidaire d'autre part.

• **Plan prévisionnel de financement**

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 et en 2016 pour un montant global de 40 000 € correspondant à une subvention de 10 000 € pour la réalisation de son programme d'actions et une subvention de 30 000 € pour la biennale Réseau entreprendre.

Notre établissement public est sollicité pour un soutien financier identique dans le cadre d'un budget prévisionnel de 367 000 € TTC.

La participation de Bordeaux Métropole représente 2,72 % du budget global défini comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<b>60 – Achats</b>	<b>3000</b>	<b>70 – Ventes, prestations de services, marchandise</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>40 000</b>
Autres fournitures		Etat	
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>20 502</b>	Région	10 000
Sous-traitance générale			
Locations		Département	
Entretien et réparation			
Assurances		Ville de Bordeaux	10 000
Documentation			
Divers			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>137 673</b>	Autres communes	10 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9036	Bordeaux Métropole	
Publicité, publications	11 600	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	96 419		
Frais postaux et de télécommunications	1478	Fonds européens	
Services bancaires, autres	19 140	CNASEA (emplois aidés)	
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>11 473</b>	Autres (précisez)	
Impôts et taxes sur rémunérations		CCIB	10 000
Autres impôts et taxes			
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>193 612</b>	<b>75 – Autres produits de gestion</b>	<b>270 000</b>
Rémunérations des personnels	143 416	Dont cotisations	172 000
Charges sociales	50 196	Dont contributions	98 000
Autres charges de personnel			
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>66 – Charges financières</b>			
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>740</b>	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
		<b>79 – Transfert de charges</b>	<b>57 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>367 000</b>		<b>367 000</b>

Les principaux indicateurs financiers de l'association sont les suivants :

	Budget N	Budget N-1
Charges de personnel / budget global	52.8%	52.3%
% de participation de BM / Budget global	2.72%	2.73%
% de participation des autres financeurs / Budget global	8.16%	5.73%

● **Modalités de versement de la subvention**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

● **Obligations de l'association réseau entreprendre Aquitaine**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions ci-annexé. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 9 août 2016,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'association Réseau Entreprendre Aquitaine a développé depuis 20 ans une méthodologie et des outils d'accompagnement efficaces à la création et à la reprise d'entreprises, et que ses actions menées à titre bénévole par des chefs d'entreprises s'inscrivent dans le cadre du volet de soutien à l'entrepreneuriat de la feuille de route de développement économique de Bordeaux Métropole.

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 10 000 € en faveur de l'association réseau entreprendre pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>27 MARS 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>27 MARS 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---

**Annexe 1**  
**Modèle de compte-rendu financier**

**Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement**

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.*

**Nom de l'organisme :**

**1. BILAN QUALITATIF ANNUEL**

**Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre**

**L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Liste revue de presse et couverture médiatique :**

**Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :**

## **2. BILAN FINANCIER**

**2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé et le retourner « signé ».**

**2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :**

**2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .....**

**représentant(e) légal(e) de l'organisme,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu**

**Fait, le : | | | | | | | | | | à .....**

**Signature :**